



# APPEL À CANDIDATURE

## Scène Locale

**RÈGLEMENT**

### Article 1 - Présentation

Dans le cadre du festival Un été à Bourges 2020, la Ville de Bourges met en place un appel à candidature pour la programmation de groupes musicaux issus de la scène locale.

### Article 2 - Conditions de participation

Seuls les groupes de musique live sont autorisés à s'inscrire et doivent obligatoirement résider dans le département du Cher ou dans l'un des départements limitrophes (Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Creuse, Allier, Nièvre). Tous les styles de musique sont acceptés.

Les membres du groupe doivent avoir atteint l'âge minimum de 16 ans à la date d'inscription.

Les inscriptions sont entièrement gratuites et ouvertes jusqu'au samedi 29 février 2020 inclus.

### Article 3 - Inscription

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site internet de la Ville de Bourges - [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr) - Rubrique « Culture » - « Un été à Bourges » (Suivre toutes les étapes et s'assurer de la validation du formulaire).

En cas de besoin, contacter le service Spectacle vivant et création artistique au 02 48 67 57 00.

Des fiches d'inscription en format papier sont également disponibles, notamment :

- à l'accueil de la Mairie de Bourges (11 rue Jacques Rimbault), au Conservatoire de musique, danse, théâtre de Bourges (34 rue Henri Sellier), à la Direction culture, patrimoine et tourisme (12 Place Etienne Dolet).

### Documents obligatoires à fournir ou à renseigner pour compléter l'inscription :

- La fiche technique et l'implantation scénique (en format PDF ou Word) ;
- La liste (titre, auteur, compositeur) et la durée des compositions qui seront interprétées ;
- Le texte de présentation du groupe et de ses membres (en format Word) ;
- Plusieurs photos (de bonne qualité en format JPEG) ;
- Des liens vidéo et/ou audio (de bonne qualité - CD / DVD s'il en existe un) ;
- Le numéro d'adhésion Guso (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour chaque membre du groupe - inscription sur [www.guso.fr](http://www.guso.fr) - rubrique « je suis salarié » - « adhésion »).

### Par voie postale sur CD ou clé USB à :

Mairie de Bourges - Direction culture, patrimoine et tourisme  
Appel à candidature festival Un Été à Bourges  
11 rue Jacques Rimbault - CS 50003 18020 Bourges cedex

**Par dépôt à :** l'Accueil de la Mairie de Bourges ou dans les bureaux de la Direction culture, patrimoine et tourisme

**Par mail à :** [scenelocale-ete@ville-bourges.fr](mailto:scenelocale-ete@ville-bourges.fr)

Attention : tout dossier d'inscription incomplet, raturé ou illisible ne pourra pas être validé.

### Article 4 - Sélection

Un comité de sélection se réunira pour délibérer et attribuer une date de programmation aux groupes retenus. La communication des résultats se fera par courriel à l'issue de la délibération.

### Article 5 - Prestation

Les groupes sélectionnés s'engagent à assurer une prestation musicale de 50 minutes minimum à 60 minutes maximum en un seul set à 19h00 au Théâtre de Verdure des Prés Fichaux, dans le cadre du festival Un été à Bourges 2020, à la date sélectionnée par l'organisation du festival (après acceptation écrite de cette date par le groupe).

### Les dates de programmation disponibles sont :

Mercredi 24 juin, jeudi 25 juin, vendredi 26 juin, mercredi 1er juillet, jeudi 2 juillet, vendredi 3 juillet, mercredi 8 juillet, jeudi 9 juillet, vendredi 10 juillet, mercredi 15 juillet, mercredi 22 juillet, mercredi 29 juillet, mercredi 5 août, mercredi 12 août, mercredi 19 août, mercredi 26 août, jeudi 27 août et vendredi 28 août.

(Sous réserve de modifications).

### Article 6 - Communication

Les concerts des groupes programmés seront annoncés dans le programme Un été à Bourges 2020.

Le groupe autorise la Ville de Bourges à utiliser les éléments de communication (texte, photos, vidéos...) nécessaires à la communication du concert dans le cadre du festival Un été à Bourges.

En outre, le groupe autorise la Ville de Bourges à utiliser gratuitement toutes reproductions photographiques ou audiovisuelles du spectacle sur tous ses supports de communication ou de tout autre organisme partenaire ayant l'autorisation de la Ville de Bourges.

### Article 7 - Dispositions techniques

Matériel technique mis à disposition pour la prestation :

**Son :**

- Un système de diffusion sonore de 4 x 250W pour le public APG DS15S
  - 2 SUB bass APG 238 S
  - 4 retours de scène 250 W APG DS15
  - L'amplification associée
  - Une console de mixage 32 entrées Midas M32
  - Parc de micros et boîtes de direct et pieds du festival
  - Un lecteur de CD
  - 2 arrivées secteur au plateau
- Tout autre matériel spécifique devra être fourni par le groupe.

• Un plein feu de base

Horaires : Arrivée sur site à partir de 15h30

16h00 - 18h00 Installation / balance

19h00 - 20h00 Concert

En cas d'intempéries pas de repli possible. Le concert sera annulé.

### Article 8 - Rémunération

Chaque membre du groupe programmé percevra un cachet de 125 euros brut en qualité d'artiste intermittent, encadré par un contrat à durée déterminée. Pour cela, chaque artiste doit fournir un numéro d'affiliation Guso (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) en s'inscrivant sur le site internet - [www.guso.fr](http://www.guso.fr) (numéro obligatoire pour l'établissement du contrat).

### Article 9 - Traitement des données personnelles

Conformément au Règlement Général à la Protection des données (RGPD), Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer le recrutement, le suivi et la programmation des groupes musicaux pour le festival un été à Bourges. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous disposez également d'un droit de rectification, d'opposition, d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par voie électronique : [dpo@agglo-bourgesplus.fr](mailto:dpo@agglo-bourgesplus.fr) ou par courrier : DPO de Bourges Plus -23-31 Boulevard Foch CS 20321 18023 BOURGES CEDEX.

### Article 10 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'appel à candidature du festival Un été à Bourges 2020 sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.